



Accueil du portail ▶ Particuliers ▶ MaPrimeRénov' : la nouvelle prime pour la rénovation énergétique



# MaPrimeRénov' : la nouvelle prime pour la rénovation énergétique

Par Bercy Infos, le 06/10/2020 - Aides et crédits d'impôt

Besoin de financer des travaux pour améliorer le confort de votre logement ? Connaissez-vous MaPrimeRénov' ? En octobre 2020, cette aide de l'État pour la rénovation énergétique est renforcée dans le cadre du <u>Plan de relance</u>. Pouvez-vous en bénéficier ? Quel est son montant ?

## MaPrimeRénov' : qu'est-ce que c'est ?

Lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le <u>crédit d'impôt pour la transition</u> <u>énergétique (CITE)</u> et les aides de l'<u>Agence nationale de l'Habitat (Anah)</u> « Habiter mieux agilité ». Dans le cadre du <u>Plan de relance de l'économie</u>, le dispositif est renforcé au 1<sup>er</sup> octobre 2020. MaPrimeRénov' est désormais accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés. Plusieurs bonifications sont également mises en place :

- un bonus sortie de passoire (lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de passoire thermique - étiquette énergie F ou G)
- un bonus bâtiment basse consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)
- un forfait rénovation globale (pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs afin d'encourager les bouquets de travaux)
- un forfait assistance à maîtrise d'ouvrage (pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans la réalisation de leurs travaux). Gestion des cookies

### MaPrimeRénov' : qui peut en bénéficier ?

1 sur 4 22/11/2020 à 17:53

Jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants aux revenus modestes,

MaPrimeRénov' est désormais ouverte à **l'ensemble des propriétaires depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020,** et ce quels que soient vos revenus, que vous occupiez votre logement ou que vous le mettiez en location.

MaPrimeRénov' est **aussi accessible aux copropriétés** pour les travaux dans les parties communes.

## MaPrimeRénov': pour quels montants et quels travaux?

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des <u>entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement)</u>.

Le montant de la prime est forfaitaire. Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

Les plafonds de ressources ont été catégorisés en 4 profils/couleurs selon les différents niveaux de revenus (des ménages les plus modestes aux ménages les plus aisés) :

- MaPrimeRénov'Bleu
- MaPrimeRénov'Jaune
- MaPrimeRénov'Violet
- MaPrimeRénov'Rose.

Un 5<sup>ème</sup> profil MaPrimeRénov'Copropriété a été établi pour fixer les barèmes de MaPrimeRénov' lorsque les travaux sont réalisés par les copropriétés.

Pour chaque profil, correspond un montant de prime en fonction de la nature des travaux engagés. Un simulateur Simul'Aid€s vous permet de savoir à quel profil vous appartenez et à quel niveau d'aide vous avez droit. Cette simulation nécessitera de décrire votre projet de travaux et votre situation personnelle.

### <u>Accédez au simulateur Simul'Aid€s</u>

Le <u>ministère de la Transition écologique et solidaire</u> a également élaboré un dossier dans lequel vous retrouverez les nouveaux barèmes de MaPrimeRénov'.

Consultez le guide octobre 2020 MaPrimeRenov' [PDF - 854 Ko]

#### MaPrimeRénov' : comment en bénéficier ?

Les travaux ayant fait l'objet de devis et commencés **depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020** sont éligibles aux nouvelles modalités de l'aide, **les dossiers de demande d'aide MaPrimeRénov'** pouvant être déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur le site <u>www.maprimerenov.gouv.fr</u>.

Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus et Gestion des cookies le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre selon votre profil. Vous pouvez utiliser le <u>simulateur Simul'Aid€s</u> pour vérifier votre profil.

2 sur 4 22/11/2020 à 17:53

#### MaPrimeRénov': est-elle cumulable?

Oui. Ma primeRénov' est cumulable avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme les Certificats d'économie d'énergie (CEE), ou encore les aides des collectivités locales ou celles d'Action logement. Par ailleurs, vos travaux bénéficient d'un taux réduit de TVA à 5,5 %.

Lire aussi : Rénovation énergétique : les aides auxquelles vous pouvez prétendre | Rénovation énergétique : les conseils pour bien choisir ses professionnels

Publié initialement le 21/01/2020

#### Aller plus loin

Sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire Sur maprimerenov.gouv.fr S'informer ou prendre contact avec un conseiller FAIRE

Thématiques : Aides et crédits d'impôt



Des infos 100% utiles et 100% fiables sur la fiscalité, les aides, la consommation, vos obligations, le numérique... pour vous aider au quotidien. En savoir plus sur Bercy infos. Pour être averti chaque semaine des dernières infos, abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos.

Partager la page





Mentions légales & infos pratiques

Contact

Gestion Blan du portail

- Mentions légales
- Politique de confidentialité

22/11/2020 à 17:53

Gestion des cookies

4 sur 4 22/11/2020 à 17:53